



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 MARS 2026

N° C05_03_2026_02 - Actualisation de la définition de l'intérêt communautaire de certaines compétences à compter du 1er janvier 2026

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	66	6	72	18

Pour : 71	Abstention : 1	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 27 février 2026

L'an deux mille vingt six, le cinq mars, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARILLOT Dorick, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BLANCHET Philippe, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHESNEAU Etienne, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, MORISSET Mireille, MARTIN Patrick, FOUCHE Patrice, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, GICQUIAUD Floriane, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :

AUDE Laurent (pouvoir donné à BAUMGARTEN Christian), BARRE Gérard (pouvoir donné à GRASSWILL François), BAUDON Christian (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), BONNET Line (pouvoir donné à NEE Nicole), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), GIRAULT Anne (pouvoir donné à GICQUIAUD Floriane)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARRE Daniel, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DOLBEAU Alain, FERRÉ Nicolas, HOELLINGER Gilbert, FAZILLEAU Yannick, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, MORIN Patrick, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, ROUXEL Patricia, TEXIER Jérôme, TRICHET Jacques, VALERY Nicolas, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas RAGOT

Actualisation de la définition de l'intérêt communautaire de certaines compétences à compter du 1er janvier 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5214-16,

Vu les délibérations portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence Action sociale N°2252/2017 du 9 octobre 2017 et du 22 octobre 2018,

Vu la délibération portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie N°276B/2017 du 13 novembre 2017,

Vu les délibérations portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence Politique du logement et du cadre de vie du N°278B/2017 du 13 novembre 2017 et du 15 décembre 2022,

Vu la délibération portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence Politique locale du commerce N°71B-2018 du 9 avril 2018,

Vu la délibération n° C18_12_2025_03 du 18 décembre 2025 portant rectification de la délibération du 25 septembre 2025 et organisant une période transitoire dans l'attente de l'adoption d'une nouvelle définition de l'intérêt communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2025 portant modification statutaire de Mellois en Poitou,

Mellois en Poitou est investie des compétences Action sociale, Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, Politique du logement et du cadre de vie, Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales.

Ces compétences sont soumises à définition d'un intérêt communautaire permettant de définir la ligne de partage entre l'exercice communal et communautaire.

A cet effet, par délibérations adoptées entre 2017 et 2018, un intérêt communautaire applicable à ces compétences a été défini.

Dans la continuité de la régularisation des statuts engagée par la délibération du conseil communautaire du 25 septembre 2025, telle qu'approuvée par arrêté préfectoral du 29 décembre 2025, et au regard de la délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2025 organisant une période transitoire dans l'attente de l'adoption d'une nouvelle définition de l'intérêt communautaire, il convient aujourd'hui d'actualiser le périmètre de l'intérêt communautaire de certaines compétences afin de le mettre en cohérence avec la réalité des actions portées par Mellois en Poitou dans ce domaine.

Il est ainsi proposé de faire évoluer les contours de l'intérêt communautaire des compétences :

- Action sociale
- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie,
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales
- Équipements culturels

Les autres compétences restant soumises aux définitions antérieurement retenues et toujours en vigueur.

1 - Compétence obligatoires

2 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer afin de reconnaître d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- La sauvegarde du dernier commerce dans le cadre de l'article L 2251-3 du CGCT relève de la compétence des communes à l'exception des commerces situés dans les communes suivantes, définis d'intérêt communautaire :

- Couture : multiservices 2 rue du Cœur de Poitou 79110 Couture-d'Argenson
- Melleran : boulangerie 16 route de Chef-Boutonne 79190 Melleran
- Loubillé : salon de coiffure 19 Grande Rue 79110 Loubillé et restaurant 21 Grande Rue 79110 Loubillé
- Sauzé-entre-Bois : supérette 2 rue Treille Bourgeau 79190 Sauzé-entre-Bois

- Les aides aux entreprises exerçant une activité commerciale dans le cadre du régime de droit commun des aides au développement économique

- Le conseil et accompagnement technique auprès des entreprises et des porteurs de projets économiques

2 - Compétences supplémentaires soumises à intérêt communautaire

1 - Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer afin de reconnaître d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Actions en faveur de la mise en valeur du cadre de vie et de la transition environnementale :

- Élaboration d'un Plan paysage

- Actions en faveur de la transition énergétique :

- Études et actions en vue de favoriser le développement des énergies renouvelables :

Création, gestion, entretien, maintenance du réseau de chaleur de Lezay (Rue du temple, rue du pont de l'arceau, Moulin du marais)

Création, gestion et entretien des équipements de production photovoltaïque desservant des bâtiments publics et privés y compris la vente d'énergie (Bâtiment administratif Animation du territoire à Celles sur Belle - École maternelle à La Mothe Saint Héray - Atelier relai à Melleran et Centre Jean Rivière à Prailles La Couarde)

2 - Politique du logement et du cadre de vie

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer afin de reconnaître d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Élaboration, mise en œuvre, suivi, et évaluation du programme local de l'Habitat (PLH) intégré dans le cadre du plan local d'urbanisme intercommunal valant PLH (PLUI-H)
- Information-conseils-orientations de tout public pour les questions liées à l'habitat ;
- Actions visant à l'amélioration du parc privé dans le cadre d'opérations programmées et à la lutte contre la vacance :
 - aides aux travaux pour les propriétaires occupants modestes et très modestes pour lutter contre l'habitat indigne ou très dégradé
 - aides aux travaux pour les propriétaires bailleurs pour lutter contre l'habitat indigne ou très dégradé ; pour l'amélioration thermique des logements ; pour l'amélioration de logements moyennement dégradé, de sécurité/salubrité, transformation d'usage
 - aides aux travaux de rénovation d'ampleur au sens de l'ANAH pour les propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants modestes et très modestes
 - aide à la sortie de vacance
- Construction, réhabilitation et aménagement des Résidences Habitat Jeunes de Brioux-sur-Boutonne, Celles-sur-Belle, Chef-Boutonne, Lezay et Sauzé-entre-Bois ;
- Observatoire de l'habitat et du foncier.

3 - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Équipements culturels

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer afin de reconnaître d'intérêt communautaire les équipements suivants :

- Ludothèque de Celles sur Belle
- Musée de Rauranum situé sur la commune de Rom
- Centre de documentation Jean Rivierre situé à Prailles la Couarde
- Moulin du Marais à Lezay

Équipements sportifs

- Le complexe sportif de la Mothe-Saint-Heray
- Le complexe sportif de Sauzé-entre-Bois
- Le complexe sportif de Brioux-sur-Boutonne
- La salle de gymnastique de Melle
- La piscine couverte de Melle
- Les cinq piscines d'été de : Celles-sur-Belle, Sauzé-entre-Bois, Chef-Boutonne, Lezay et Brioux-sur-Boutonne

Équipements préélémentaires et élémentaires

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer afin de reconnaître d'intérêt communautaire :

- Les équipements préélémentaires et élémentaires suivants :

- École élémentaire d'Alloinay
- École élémentaire de Brioux-sur-Boutonne
- École maternelle de Brioux-sur-Boutonne
- École primaire de Montigné (Celles-sur-Belle)
- École élémentaire - Verrines (Celles-sur-Belle)
- École élémentaire JM Parsonneau de Celles-sur-Belle
- École maternelle de Celles-sur-Belle
- École primaire de Chef-Boutonne
- École primaire de Chenay
- École élémentaire de Clussais-la-Pommerai
- École primaire de Couture d'Argenson
- École maternelle de Fontivillié
- École élémentaire de La-Mothe-Saint-Héray
- École maternelle de La Mothe-Saint-Héray
- École maternelle de Lezay
- École élémentaire de Lezay
- École primaire de Limalonges
- École primaire de Mairé-L'Evescault
- École primaire de Maisonnay
- École élémentaire de Pouffonds (Marcillé)
- École maternelle de Paizay-le-tort (Melle)
- École élémentaire de Mazières-sur-Beronne (Melle)
- École maternelle Jacques Prévert (Melle)
- École élémentaire Yvonne Mention Verdier (Melle)
- École maternelle St-Martin-lès-Melle (Melle)
- École primaire St-Léger-de-la-Martinière (Melle)
- École primaire de Melleran
- École primaire de Paizay-le-Chapt
- École primaire de Rom
- École primaire de Saint-Romans-lès-Melle
- École élémentaire de Saint-Vincent-la-Châtre
- École primaire la Charmille de Sauzé-Vaussais
- École primaire de Sepvret
- École primaire de Pioussay (Valdelaume)

- Le service aux écoles dans les établissements élémentaires et préélémentaires d'intérêt communautaire listés ci-dessus.

4 - Action sociale d'intérêt communautaire

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer afin de reconnaître d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Accompagnement et sécurisation des personnes âgées et des personnes handicapées en perte d'autonomie au fil de leur parcours résidentiel et actions de prévention santé :

- Service autonomie à domicile
- Centre de ressources territorial
- Village retraite de Lezay (construction entretien et gestion)

- Construction, entretien et gestion des établissements sociaux et médicaux sociaux suivants :

- EHPAD Fondation Dussouil à Lezay
- Résidence Autonomie la Garenne à Melle
- EHPAD La Rosée d'Antan à Chef Boutonne

Ces deux premières actions étant confiées au Centre Intercommunal d'actions sociales de Mellois en Poitou.

- Soutien, par l'attribution de subventions et la mise à disposition de locaux, aux actions de solidarité portées par les associations intervenant sur l'ensemble du territoire, dans les domaines suivants :

- Favoriser l'insertion professionnelle par l'accompagnement et l'orientation des publics en cours d'insertion et des jeunes.
- Favoriser l'accès au logement des jeunes sur le territoire
- Lutter contre l'illettrisme de l'ensemble de la population du territoire
- Apporter une aide alimentaire aux publics en difficulté
- Favoriser la médiation familiale
- Accompagner les personnes âgées et leurs familles
- Promouvoir des actions de prévention auprès des personnes âgées

- Définition animation suivi et évaluation du Contrat Local de santé

L'intérêt communautaire est déterminé par le conseil communautaire à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- SE PRONONCER, dans les conditions de majorité qualifiée, sur la définition de l'intérêt communautaire des compétences concernées selon la définition ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président